

ores que l'on l'ayt baptisé à la fois pour apostate, que au Très-Chrestien, leur commun et ancien adversaire.

» Ledict de Zweveghem mercia la royne de la part de S. M., et s'esforça de luy persuader qu'elle pouvoit s'assheurer d'une volonté réciproque, voire qu'il tenoit pour certain que, sy luy plaisoit de nommer ung personnaige pour traicter avec S. M. Catholique et résider en sa court, qui eût les qualitez à ce requises, qu'icelle S. M. auroit à singulier plaisir qu'il y vint.

» La royne, recueillant ce propos, dict que ce seroit le vray chemin pour les entretenir, et estraindre l'ancien nœud d'amitié plus estroitement que du passé, moiennant que ce fussent personnes bien inclinées et non remuemesnaiges et esprits ennemis du repoz, interprétans toutes choses à mal : se transportant jusques à dénommer le dernier feu don Guerau d'Espès, et parler des arrestz de l'an 1568 : mais il retransa le propos par la supplier de mettre cela soubz les pieds, et ne remémorer ce que, par la grâce de Dieu, s'estoit sy bien accomodé et mis en oubly : ce qu'elle ne print à mal. Toutesfois, sans respondre cathégoriquement, dict que, sy S. M. Catholique envoyoit quelcung devers elle, qu'elle feroit incontinent le semblable, « moiennant — ce » dict-elle—qu'il eust la franchise et liberté deue à tous ambassadeurs, comme » je la permectz icy, assçavoir l'exercice de la religion seullement, car de faire » aultrement seroit contre les loix de mon royaume, que je ne pourroye ny » vouldroye rompre. »

» Il ne sembla audict de Zweveghem de y riens contredire, et qu'il souffisoit d'avoir à descouvert entendu son intention, selon quoy il estoit seullement chargé. Mais, en poursuivant, luy dict comme, depuis la lettre du Roy escrite à S. M., S. M. C. avoit entendu le trespas du seigneur Pero Melindès, général de son armée d'Espagne, à raison duquel il avoit remis l'envoy d'icelle pour quelque tamps, et que, cela estant la seulle occasion de son séjour en Angleterre, après qu'il avoit pleu à Dieu guyder à sy bonne fin le faict des arrestz, S. Exc. luy eut escript de retourner par deçà (1), moyennant que

(1) Le grand commandeur lui avait écrit en ces termes :

« Très-chier et bien-ami, nous avons, quelque temps passé après que don Bernardino de Mendoça estoit retourné de devers la royne d'Angleterre, adverti le Roy de la grande démonstration de bonne volonté vers Sa Majesté, et du bon recueil, traictement et honneur que l'on y avoit faict audict don Bernardino ; sur quoy Sa Majesté a esté servie d'escripvre à ladite

ce fust esté avec la bonne grâce de S. M. Réginalle, comme bien humblement il la supplioit, et tenoit que Sadicte Excellence luy en touchoit par la lettre qu'il présentoit à S. M. Réginalle.

» La royne, l'ayant leue, luy feit lecture de ces motz : « laquelle, en quel- » que temps qu'elle viengne, je veulx certainement croire que V. M. comman- » dera faire accommoder, » luy demandant l'interprétation, laquelle sentant difficile, et l'ayant entendue, dict que son intention estoit aussy de ne la contraindre à aucun temps limité.

» Ainsi il luy présenta la seconde lettre de S. Exc., avec préface, pour estre l'espagnol son naturel langaige, que, pour tant mieulx exprimer son concept et le désir qu'elle a d'obéyr à la royne, et de servir de bon instrument pour l'entretenir en amitié et l'augmenter avec S. M. Catholique, elle lui avoit escript une aultre en castillan, pour estre advertie que ladicte royne le possède et sçayt exactement, avec beaucoup d'autres langaiges. Elle s'excusa modestement d'en avoir sceu aultrefois quelque peu, et après l'avoir leue, avec une lye (1) contenance, confessa librement de le sçavoir, et de l'avoir appris à sy bonne occasion qu'elle espéroit ne l'oublier jamais, assçavoir pour poyoir estre entendue de S. M., lorsqu'elle estoit sa prisonnière, combien qu'elle ne luy parlit alhors que comme le perroquet, selon que luy estoit commandé; souhaydant avec affectionné regret et exclamation sa venue au Pays-Bas, pour avoir occasion de l'aller actendre et recepvoir en ses portz, et luy dire sa gorgée avec plus de liberté qu'elle ne poyoit alhors, et déclairer l'obligation qu'elle luy tient, et l'entier amour qu'elle luy porte, et assurer tellement la confidence que S. M. devoit prendre d'elle, que les mauvaises langues ne serient plus escouttées; que c'estoit un grand desplaisir aux princes de ne se poyoir entretenir et, sans personnes interposites, déclairer à l'ung l'autre le

dame royne la lettre gracieuse cy-enclose, de la teneur que verrez par la copie que avons faict joindre à ceste, comme aussy de la mienne accompagnant celle de Sa Majesté, afin que, sçachant le tout, vous puissiés, avec tant plus propres conjuncture, façon et termes, présenter lesdictes lettres à ladicte dame royne, et prendre en toute honnesteté et décence congé pour vostre retour par deçà : que pourrez faire au plaisir d'elle. Et ne servant ceste pour plus, Nostre-Seigneur vous ait, très-chier et bien-amé, en sa garde. De Bruxelles, le xxiii^e jour d'octobre 1574.» (Papiers d'État et de l'Audience.)

(1) *Lye*, gaie.

fond de leurs pensées; que, si cela estoit donné, seroit tant empesché à remouvoir les suspicions lesquelles s'engendroient souvent sans cause par mauvais ministres : estant vray qu'elle estoit fort sollicitée de plusieurs de laisser son party, voire de ceulx quy font profession d'estre ses plus estroicts alliez (entendant, comme il présuinoit, le roy de France), mais que sa résolution estoit prinse et immuable; que, pour le bien persuader à Sadicte Majesté, seroit quasi requis que l'on envoya devers icelle quelque bien-intentionné quy eût traicté avec elle (entendant, selon qu'il tient, don Bernardino de Mendoça, parce qu'elle en faisoit incontinent après honorable mention).

» Ausquelz propos ayant ledict de Zveveghem respondu selon le subject, et entermeslé les plus honnestes dont il se peult adviser, il la mercia très-humblement de l'honneur qu'il avoit receu de S. M. Réginalle en sa court et ailleurs par tout son royaume, signamment en son dernier voyage vers les portz de West, luy ramentevant en particulier aucuns quy l'avoient le mieulx assisté, comme le conte de Betford et son cousin le gentilhomme député pour luy faire compaignie audict voyage.

» La royne feit responce beaucoup plus affectionnée qu'il n'appartenoit audict de Zveveghem, lequel s'esforça de luy rendre bon chambge, avec toute dueve révérence et humilité. Puis la royne rentra à déduire combien il importoit que S. M. s'accommodast avec ses subjectz rebelles, et avant que le Brouwaige du Pays-Bas, dict-elle, fusse par eux occupée, pour laquelle surprendre, elle sçavoit bien qu'ilz faisoient grand devoir. Et, comme il s'avança de l'interroguer ce qu'elle appelloit *Brouwaige*, respondit *Amsterdam*, la ressamblant à celle de France, en ce que, comme sy icelle estoit ès mains de ceulx de la religion, mettroit le Très-Chrestien de nom, dict-elle, en grande extrémité, aussy feroit ledict Amsterdam, en cas qu'il fusse saysy par les rebelles.

» Et, ces propos finiz, ayant Sadicte Majesté Réginalle interposé quelque silence, ledict de Zveveghem print aultrefois congé, la priant, pour le dernier, qu'elle voulusse estre servye qu'il puisse estre mené par deçà, pour plus grande sheureté, sur l'ung de ses batteaux, et avec son passe-port convenable : ce qu'elle accorda libéralement. »

Secrétaireries provinciales, liasse 2579.

1419. *Lettre du grand commandeur de Castille au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 4 novembre 1574.* Il lui envoie une devise que portait un

capitaine de ceux qui furent pris à Bomène (?). D'un côté, il y était écrit en français : *En dépit de la messe*, et de l'autre, en flamand : *Plutôt le Turc que le pape*.

Liasse 360.

1420. *Lettre de la reine Élisabeth au grand commandeur de Castille, écrite d'Hamptoncourt, le 5 novembre 1574*. Elle a reçu la lettre en espagnol du grand commandeur, qui lui a fait beaucoup de plaisir (1). Elle lui annonce l'envoi du docteur Thomas Wilson, l'un de ses maîtres des requêtes :

« Mon cousin, ayant reçu votre lettre du xxv^e octobre, en langue espagnolle, nous en avons prins grand plaisir, y voyant votre bonne affection qu'avez pour entretenir l'amitié entre le Roy, votre maistre, et nous, et qu'avez bien apperceu que n'avons jamais favorisé aucune rébellion contre sa dignité royalle, ains tousjours suivy la trace de nostre amitié, comme sœur bien affectionnée. Il est bien aysé à veoir quelle différence y a entre des ministres : car nous, princes, ne voyons sinon par les yeulx, ne oyons que par les aureilles d'aultruy ; et pourtant celui qui certifie son maistre la vérité mérite grand loz, et luy faict grand bien, et ceulx qui font aultrement le mectent aucune fois en picque envers ceulx que ne désirent que amitié, et troublent ainsi sans cause leurs royaumes et subjects. Si les aultres eussent si bien entendu, ou esté bien affectionnez à faire bons et véritables offices, comme vous, envers votre maistre et nous, toutes troubles et souspeçons eussent esté de longue main vuidées et estainctes entre noz subjectz.

» Il nous a bien pleu que vous avez escript en langue espagnolle, laquelle entendons assez et aymons sur toutes, après nostre naturelle, et de tant plus qu'il nous semble que ayez choisy votre langue propre pour tant mieulx y explicquer votre vraye et cordiale affection envers l'amitié entre nous et ledit seigneur Roy, votre maistre, et la traficque entre noz subjectz. Pour laquelle continuer, et pour plus amplement communiquer de tout ce qui pouroit aucunement empescher que ce qu'a esté si bien commencé entre noz commissaires et ceulx du Roy, votre maistre, par vous députez à Londres, ne prenne bonne fin, et pour résouldre les doubtes qui ont esté ou pourront estre meues, avons envoyé nostre féal et bien-aymé messire Thomas Wilson, docteur ès loix,

(1) Voy. p. 188.

ung de nos maistres des requestes ordinaire : en quoy vous prions luy vouloir donner audience, et foy à ce qu'il vous dira de nostre part, comme feriez à nous-mesmes. Et à tant, mon cousin, nous prierons Dieu vous avoir tousjours en sa très-sainte et digne garde. Escript à nostre maison de Hamptoncourt, ce 5^e jour de novembre 1574. »

Secrétaires provinciales, liasse 2579.

1421. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 novembre 1574.* Le secours de Leyde a rendu les rebelles très-insolents, et non sans raison, parce qu'il était impossible que la ville tint quatre jours de plus. — Il y a eu, dans la retraite des troupes espagnoles, des désordres dont les capitaines rejettent la faute les uns sur les autres : le grand commandeur a chargé M. de Hierges de prendre des informations à ce sujet, afin de punir ceux qui l'auront mérité (1). — Le même jour du secours de Leyde, les Allemands et les Wallons abandonnèrent, sans motif aucun, les forts de La Haye et de Wateringen, que les rebelles occupèrent aussitôt. — Dans la prévision que les troupes devraient évacuer la Hollande, le commandeur chargea M. de Hierges et Valdès de rompre certaines digues, s'ils étaient

(1) On a vu (p. 167) que le seigneur de Hierges avait accepté le gouvernement de Hollande et d'Utrecht, en remplacement du comte de la Roche. Ce fut le 16 octobre qu'il arriva à Utrecht et prit possession de sa nouvelle charge. Il se rendit de là à Amsterdam et à Harlem. Les commencements de son administration ne furent pas faciles. Il écrivait au grand commandeur, d'Amsterdam, le 24 octobre :

« Je supplie très-humblement à Vostre Excellence, monseigneur, considérer en quel tamps qu'icelle m'a envoyé icy, estantz la plus parte des fortz à l'entour de Leyden abandonnez, les ennemis apparentz d'estre maistres de la Haerlemermeer, toutz les gentz de guerre malcontentz et à demy altérez et sans argent; les forts irréparez, sans vivres et munitions de guerre, et n'ayant icy trouvé à mon arrivée ung seul soul et environ seulement trois mille livres de pouldre, pour fournir à tout ce que dessus, mesmes à l'armée, trouvant les gentz d'icelle aussy nécessairez et malcontentz qu'aultres : suppliant partant très-humblement V. Exc. vouloir envoyer le remède nécessaire à tout ce que dessus, quy est argent et pouldre... »

Requesens lui répondit, de Bruxelles, le 30 octobre :

« Vous me représentez le temps auquel vous estes allé celle part (là-bas). Je l'ay fort bien considéré, comme vous prie aussy faire en quelle saison je suys venu par deçà. Mais enfin c'est en temps et choses difficiles que l'on cognoist les hommes de service, comme S. M. vous cognoist estre. Par quoy ferez tout le possible, comme feray aussi de mon costé... »
(Papiers d'État et de l'Audience.)

assurés que la majeure partie des villes révoltées de cette province fussent, au moyen de cela, submergées, et que ceux d'Amsterdam et de Harlem n'en reçussent pas de dommage. Hierges lui a répondu que cette mesure causerait en effet un grand mal aux ennemis, et peu au pays qu'occupent les troupes du Roi; qu'il serait d'avis d'y recourir, si elle suffisait pour terminer la guerre, mais qu'il resterait encore aux ennemis beaucoup de villes en Hollande et en Zélande, lesquelles il faudrait renoncer à recouvrer; que d'ailleurs les Zélandais pourraient, par reprèsailles, rompre plusieurs digues en Flandre, ce qui occasionnerait la submersion d'une partie de cette province et de grands dommages autour d'Anvers. — Le commandeur s'est rendu à cet avis. Toutefois, il pense qu'il faudra en venir à la rupture des digues en question, le jour où les troupes seront forcées d'abandonner la Hollande. — Requesens est revenu d'Anvers, le 20 octobre. La veille, on avait appris la perte de la Goulette: ceux du pays en avaient éprouvé une joie qu'ils avaient de la peine à dissimuler, car il leur paraît que ce qui peut leur arriver de plus heureux est que le Roi se trouve pressé de toutes parts.

Liasse 560.

1422. *Lettre autographe du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de ... (Bruxelles), le 7 novembre 1574.* Il supplie le Roi de considérer qu'il y a nécessité d'accorder aux rebelles ce qu'ils voudront, pourvu que la religion demeure sauve, et de le faire promptement, car il court le risque à tout instant de perdre ce qui lui reste. — Le point le plus difficile est l'assurance que demanderont les rebelles; Requesens croit que la sortie des Espagnols est la seule dont ils se contenteront. — Ceux du conseil lui disent que, quoi qu'il faille s'attendre à ce que les villes révoltées insisteront pour n'avoir pas de garnison, elles en accepteraient probablement une d'Allemands et de Wallons: si l'on pouvait obtenir, moyennant cela, que les Espagnols occupassent les châteaux d'Anvers, de Gand, de Valenciennes, d'Utrecht, de Groningue et quelques autres qu'on construirait, le mal serait moins grand. — Le conseil pense aussi qu'on pourra sauver la religion, en restituant les biens confisqués, et en permettant à ceux qui ne voudront pas vivre en catholiques, de les vendre et de se retirer en Allemagne. Quelques-uns de ses membres vont plus loin: ils trouvent que, de même qu'on dissimule avec les Allemands, les Os-

terlins, les Anglais et d'autres nations qui trafiquent aux Pays-Bas, on pourrait dissimuler avec les naturels, pourvu qu'ils ne fissent pas d'actes extérieurs contraires à la religion catholique et aux placards, sans leur demander compte de leur croyance, et en tâchant seulement de les faire rentrer dans le giron de l'Église par de bonnes prédications ; mais ce dernier point n'est pas du goût de Requesens, parce que ce serait tacitement donner la liberté de conscience (1).

— Enfin ceux du conseil lui déclarent ouvertement chaque jour, et lui protestent, que jamais les Pays-Bas ne se pacifieront, si l'on ne fait sortir les Espagnols, si l'on ne restitue tous les biens confisqués, si l'on ne permet ce qui vient d'être dit, si l'on ne retourne en tout au gouvernement ancien, si l'on ne confirme et observe les privilèges : moyennant cela, selon eux, l'autorité du Roi sera conservée. Requesens trouve qu'ainsi elle ne restera pas très-entière (2) : mais il voit, d'un autre côté, que l'autorité des grands princes consiste à conserver leurs États et à faire leurs affaires comme ils peuvent, sans céder toutefois sur le point de la religion : or, aucuns trésors du monde ne suffiraient à soutenir la dépense des Pays-Bas ; jamais des royaumes ou des États ne se sont conservés, quand tous les sujets sans distinction manquaient d'affection pour leur prince, et, comme il l'a écrit souvent, il tient pour impossible de gagner celle des Belges (3). — Il a plusieurs fois, et avec colère, parlé en conseil de l'injurieuse crainte, témoignée par les rebelles, qu'on n'observe pas ce qu'on leur aura promis, disant, à ce propos, que les plus grands princes du monde, traitant entre eux ou avec leurs sujets, prendraient tous le Roi pour garant, car sa parole et celle de ses ministres ont toujours été ponctuellement gardées. A cela ceux du conseil répondent qu'en Espagne on tient pour maxime que

(1) Aun algunos pasan mas adelante, pareciéndoles que de la manera que se disimula con los Alemanes y Osterlines y Yngleses y otras naciones que aquí contractan, se podría disimular con los súbditos, con que no hiciesen actos exteriores ni ejercicios contrarios á nuestra religion y á los placartes, sin pedilles cuenta de lo que creen, y procurar de illos después reduciendo con buena doctrina : pero esto último á mí no me lo parece, porque tacitamente seria darles libertad de consciencias.

(2) A mí me parece que no queda muy entera....

(3) Tambien veo que la autoridad de los grandes principes depende de conservar los Estados y hacer su negocio como pueden, con que en el de la religion no se salte, y ninguna hacienda del mundo basta á sustentar lo de aquí, ni jamás se conservaron ningunos reynos ni Estados, faltando enteramente la voluntad de todos los súbditos, y ya he escrito muchas veces por cuan imposible tengo ganar la destos.

hæretico non est servanda fides; ils disent qu'en n'a pas gardé la foi donnée aux Maures de Grenade; que madame de Parme avait promis le pardon, au nom du Roi, à ceux qui présentèrent la requête, ainsi qu'aux autres qui prirent part aux troubles d'alors, et que depuis le duc d'Albe les envoya presque tous au supplice; ils disent aussi que, le duc ayant pardonné aux Allemands du comte Albéric (de Lodron) qui se mutinèrent à Valenciennes, il en fit pendre ensuite soixante à Anvers, et fit dévaliser (*desbalijar*) le reste; ils citent, en outre, d'autres exemples du même genre. La mort de l'amiral de France et de ses adhérents est encore un fait dont ils tirent argument, comme si la faute en pouvait être imputée aux Espagnols (1). — Quelques-uns des membres du conseil sont d'avis que la meilleure garantie pour les rebelles serait celle qui leur serait donnée par les états des provinces obéissantes, avec la permission du Roi; ils prétendent que, du temps des ducs de Bourgogne, plusieurs rébellions se terminèrent ainsi : mais, selon Requesens, ce serait presque s'assujettir aux états qui se porteraient garants, et leur permettre tacitement de prendre les armes, quand les autres se plaindraient de contraventions à ce qui leur aurait été promis; aussi a-t-il toujours été d'opinion que les états de Hollande et de Zélande se contentassent de la garantie de l'Empereur ou d'autres princes. — Une des raisons sur lesquelles les rebelles fondent leur défiance, est que le Roi est mortel, que ses successeurs pourraient ne pas observer les engagements contractés par lui, qu'il pourrait y avoir une minorité, pendant laquelle ils seraient gouvernés par les Espagnols, qu'ils tiennent pour leurs ennemis, etc. — Requesens prie le Roi de considérer tout cela, et de lui donner des instructions positives, catégoriques, sur la limite extrême des concessions qu'il l'autorise à faire, au cas que les rebelles veuillent entrer en négociation.

En supposant que les troubles des Pays-Bas viennent à s'apaiser, le grand commandeur regarde comme impossible, pour la couronne d'Espagne, de conserver longtemps ces provinces, à moins qu'elle n'y consume toute sa substance et celle de tous les autres royaumes et États du Roi : « Et cela, — » dit-il — don Fernando de Gonzaga le comprit fort bien, lorsqu'il prophétisait, dès l'année 1546 ou 1547, ce dont nous sommes ici les témoins. » Lorsque j'étais à Milan, on me remit plusieurs des dépêches qu'il écrivit à

(1) *Como si en aquello hubiéramos tenido nosotros la culpa.*

» l'Empereur, et dont les minutes étaient restées dans les mains de ses secrétaires : dans le nombre était celle dont j'envoie copie à Votre Majesté. Elle y verra bien représentées toutes les difficultés actuelles, et comme don Fernando était d'avis que l'Empereur mariât l'impératrice d'à présent (1) avec le duc de Savoie, en lui donnant en dot les Pays-Bas, en compensation desquels il aurait pris le Piémont, pour le réunir à l'État de Milan, et fermer ainsi aux Français la porte de l'Italie. Il paraissait à don Fernando que, les Belges ayant un prince naturel qu'ils aimeraient et qui demeurerait dans le pays, ce prince saurait se défendre contre le roi de France et contre ses autres voisins, comme le firent les ducs de Bourgogne, surtout en conservant l'alliance avec l'Angleterre. — Requesens voit bien que les circonstances sont changées du tout au tout; cependant il ne croit pas d'une réalisation impossible le projet que Gonzaga avait soumis à l'Empereur, puisque le duc actuel de Savoie a un fils, et le Roi des filles à marier. Si l'on parvenait à conclure un pareil arrangement, il le regarderait comme extrêmement avantageux au service du Roi, et probablement les Belges qui auraient ainsi un prince naturel n'y seraient pas contraires (2). — Quelques personnes pensent que le Roi pourrait donner les Pays-Bas à une de ses filles, en la mariant avec un fils de l'Empereur : cela lui serait moins utile, puisqu'il ne recevrait aucune compensation; mais ce serait une issue honorable des embarras présents. — Requesens se rappelle aussi qu'il a proposé au Roi, de Milan, de donner ces provinces à l'infant son second fils; en l'y envoyant, pour l'y faire élever (3). — Enfin le Roi doit prendre un parti, et promptement; et, en attendant, le grand commandeur l'engage à lui donner pour successeur un prince du sang royal, selon le désir que la nation en manifeste (4).

Liasse 560.

(La pièce envoyée au Roi par Requesens est un sommaire de la lettre que

(1) Marie, fille de Charles V, épouse de l'empereur Maximilien II.

(2) *... Si le viésemos concludido, le tendria por combenientísimo al servicio de V. M., y no creo que le aborrecerian los destos Estados, por tener príncipe natural suyo.*

(3) Il est écrit, à la marge, de la main de Philippe II : *A criarle allá, no convendria, que mejor es que sea pobre que no herege* (L'élever aux Pays-Bas, cela ne conviendrait point; il vaut mieux qu'il soit pauvre qu'hérétique).

(4) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXXXVII.

don Fernando de Gonzaga écrit à Charles-Quint. Gonzaga était gouverneur de l'État de Milan. Il représente à l'Empereur que la grandeur de la monarchie espagnole dépend d'un bon arrangement des affaires d'Italie; qu'il importe par conséquent de veiller avec soin à la sûreté des royaumes et États possédés par l'Espagne dans cette partie de l'Europe. Il lui remontre, d'un autre côté, les grandes difficultés qu'il y a à conserver les Pays-Bas, à raison de leur éloignement du centre de la monarchie, qui fait qu'on peut malaisément y envoyer des secours d'Espagne, et encore ces secours, qui coûtent beaucoup d'argent et de peine, donnent-ils peu de satisfaction aux naturels du pays. Par ces motifs, il est d'avis que l'Empereur échange les Pays-Bas contre le Piémont, donnant en mariage l'infante Marie au prince Emmanuel-Philibert, et le nommant immédiatement gouverneur de ces provinces, pour en devenir souverain après la mort de l'Empereur, comme cela avait été convenu à propos du duc d'Orléans (1), tandis qu'après la mort dudit prince, le Piémont passera à la monarchie d'Espagne.)

1425. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 novembre 1574.* Les nécessités publiques, l'insolence des gens de guerre, celle des naturels du pays, l'impossibilité d'appliquer un remède au mal, sont arrivées à un tel point qu'il ne trouve pas d'expressions pour les représenter au Roi (2). — Les Espagnols du régiment de Valdès ont fini par se mutiner en Hollande, comme ils en avaient si souvent fait la menace. Il en reçut la nouvelle le jour même qu'il avait annoncé au comte Annibal (d'Altaemps) l'intention de licencier son régiment: le comte avait auparavant accepté du drap (*ropa*), en paiement d'une partie de ce qu'on lui devait; il n'y voulut plus consentir, dès qu'il sut qu'il s'agissait de licencier ses gens. C'est donc un fardeau qui continue de peser sur le grand commandeur. — La cavalerie légère espagnole et italienne, quoiqu'elle ne soit pas sortie de ses quartiers, manifeste toujours l'insubordination dont il a précédemment informé le Roi; depuis plusieurs mois, elle subsiste aux dépens des habitants, qui supportent impa-

(1) Par le traité de Crespy, du 18 septembre 1544.

(2) *Ha llegado ya la necesidad de aquí, y la desvergüenza de la gente de guerra, y la del país, y la imposibilidad del remedio, á términos que ya no hallo ninguno como poderlo explicar á V. M.*